

L'actu à Montreynaud

120 kilos de tabac pour narguilé de contrebande ont été saisis le 3 juillet 2013



Crédit photo : Claude Essertel - Le Progrès

Le 2 juillet 2013, les forces de l'ordre ont réalisé une prise record de 120 kg de tabac pour narguilé. Ce type de marchandise est soumis à une taxe à l'exportation entraînant un surcoût d'environ 80% ; elle arrivait en France depuis Dubaï en passant par la Suisse et était revendue sur la région stéphanoise depuis le quartier de Montreynaud.

Les gendarmes de la Brigade de Montbrison sont à l'origine de cette saisie. Depuis plusieurs mois ils enquêtaient sur un trafic de stupéfiants pour remonter jusqu'à la tête du réseau qui était installée sur le quartier de Montreynaud. Ils ont alerté leurs collègues policiers de Saint-Etienne particulièrement attentifs à la lutte contre la délinquance dans ce quartier.

Le travail conjoint du Groupe d'Intervention Régional Rhône Alpes de la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire de Lyon, de la Direction de la Sécurité Publique de la Loire, du service des Douanes, des Gendarmes de Montbrison a permis l'interpellation de 12 personnes impliquées dans un trafic de stupéfiants et de contrebande de marchandise prohibée.

Le tabac pour narguilé est un tabac utilisé dans les pipes à eau disponible dans les « bars à chicha ».

Le bar à chicha ne vend pas d'alcool, mais peut revendre du tabac aux seules conditions de posséder la licence qui correspond à ce type de vente ou de s'approvisionner auprès du débit de tabac rattaché à l'établissement.